

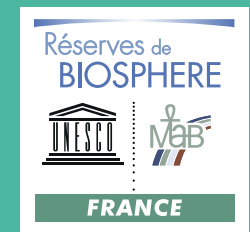


VERS UNE CANDIDATURE RÉSERVE DE BIOSPHERE ?

PROCÉDURE DE DÉSIGNATION

LES CRITÈRES INDISPENSABLES

- ZONAGE
- POLITIQUE DE GESTION
POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
- DISPOSITIF DE GOUVERNANCE
- PARTICIPATION ORGANISÉE



LE PROCESSUS DE CANDIDATURE

ÉTAPES FORMELLES DE CRÉATION D'UNE RÉSERVE DE BIOSPHÈRE

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

(Délibération locale)



PRÉSENTATION AU MAB FRANCE

(Conseil d'Administration)



PROCESSUS PARTICIPATIF
(VOIR PAGE SUIVANTE)

EXAMEN DU DOSSIER PAR LE MAB FRANCE



TRANSMISSION OFFICIELLE À L'UNESCO

avant le 30/09



DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL INTERNATIONAL DE COORDINATION DU MAB

EN MOYENNE 3 ANS

10 MOIS



ADHÉSION AU MAB FRANCE



INTÉGRATION AU RÉSEAU NATIONAL



COMITÉ D'EXPERTS INTERNATIONAUX



INTÉGRATION AU RÉSEAU MONDIAL

POUR EN SAVOIR PLUS

www.mab-france.org

LE PROCESSUS DE CANDIDATURE

ZOOM SUR LE PROCESSUS PARTICIPATIF

DE 1 À 2 ANS



INFORMATION



**RÉUNIONS
PUBLIQUES**

(par communes ou groupements),
site web dédié, presse, ...



APPROPRIATION



**RÉUNIONS
COMPLÉMENTAIRES**

(Socio-professionnels,
chez l'habitant)



CO-CONSTRUCTION



**ATELIERS
PARTICIPATIFS**

(Town hall meeting,
autres)



DÉCISION



DÉLIBÉRATIONS

Signature du dossier
de candidature
par les autorités locales

